

Rapport des commissaires aux comptes sur la réduction de capital

Assemblée générale extraordinaire des actionnaires du 3 février 2026 (13^{ème} Résolution)

Aramis Group SA

Société Anonyme
au capital 1.657.133,42 €
23 avenue Aristide Briand
94110 Arcueil

Grant Thornton

Commissaire aux comptes
29 rue du Pont
92200 Neuilly sur Seine

Atriom

Commissaire aux comptes
3 place des Victoires
75001 Paris

Rapport des commissaires aux comptes sur la réduction de capital

Aramis Group SA

Assemblée générale extraordinaire des actionnaires du
3 février 2026 - 13^{ème} résolution

Aux actionnaires,

En notre qualité de commissaire aux comptes de votre société et en exécution de la mission prévue à l'article L. 22-10-62 du Code de commerce en cas de réduction du capital par annulation d'actions achetées, nous avons établi le présent rapport destiné à vous faire connaître notre appréciation sur les causes et conditions de la réduction du capital envisagée.

Sous la condition suspensive de l'adoption de la 12^{ème} résolution de la présente Assemblée générale, votre conseil d'administration vous propose de lui déléguer pour une durée de vingt-six mois à compter du jour de la présente assemblée générale, tous pouvoirs pour annuler, dans la limite de 10 % de son capital, par période de vingt-quatre mois, les actions achetées au titre de la mise en œuvre d'une autorisation d'achat par votre société de ses propres actions dans le cadre des dispositions de l'article précité.

Cette délégation annule et remplace celle consentie par la 22^{ème} résolution de l'assemblée générale du 4 février 2025.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences conduisent à examiner si les causes et conditions de la réduction du capital envisagée, qui n'est pas de nature à porter atteinte à l'égalité des actionnaires, sont régulières.

Grant Thornton
Atriom

Aramis Group SA
Rapport des commissaires aux comptes sur la réduction de
capital
Assemblée générale extraordinaire des actionnaires
du 3 février 2026 (13^{ème} résolution)

Page 3 / 3

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur les causes et conditions de la réduction du capital envisagée.

Neuilly-sur-Seine et Paris, le 9 janvier 2026

Les commissaires aux comptes

Grant Thornton
Membre français de Grant Thornton International

Atriom



Pascal Leclerc
Associé

Signé par :
Jérôme GIANNETTI
062418735BDC4A4...
Jérôme Giannetti
Associé